# 1. Comment changer les frais sur lesquels mon GIRO s'applique ?

## Cas N°1 : Soumission de votre demande GIRO

Si vous effectuez votre première demande de prélèvement automatique, merci de noter que votre GIRO s'applique PAR DEFAUT, à tous les frais annexes (liste disponible sur notre site web). Il vous suffit de sélectionner « Toutes mes factures » pour étendre votre GIRO à toutes vos factures.

#### Frais couverts par GIRO:

Par défaut, le GIRO s'applique à tous les frais annexes incluant les AES/ AS, voyages scolaires, camps sportifs etc... Vous avez la possibilité d'étendre votre GIRO à toutes vos factures (émises au nom de la famille)

#### A noter

- Les frais couverts par l'employeur sont directement facturés à la société et ne déclencheront pas de GIRO sur le compte de la famille - Aucun prélèvement au titre de la cantine pour les enfants sous lunch box

Cliquer ICI pour en savoir plus sur le GIRO



CHANGER LES FRAIS SUR LESQUELS MON GIRO S'APPLIQUE

NON PARAMÉTRÉ

## Cas N°2: Votre GIRO est déjà actif (validé ou en cours de validation)

Merci de vous connecter à Eduka/Portail facturation/Comptes bancaires, et cliquer sur le lien <u>CHANGER</u> <u>LES FRAIS SUR LESQUELS MON GIRO S'APPLIQUE</u>

### 1) Merci de choisir l'option dans l'écran ci-dessous :



2) Puis cliquer sur



3) Cliquer sur "Je confirme" puis sur "OK"

# Confirmation

Je confirme le choix effectué précédemment / I confirm my decision.



Je confirme / I confirm



4) Le message ci-dessous s'affiche pour indiquer que votre demande a bien été soumise. Un email de confirmation vous sera envoyé dès que celle-ci aura été traitée par le Service Client Finances.

